



DÉBLOQUER LE
**pouvoir des
données sur le
genre**

Une approche afro-féministe de la gouvernance des données



**MYDATA
RIGHTS**

POLLICY

Titre suggéré :

Bobina, Z. (2024). Débloquer le pouvoir des données sur le genre : Une approche afro-féministe des données sur le genre

Révisé par :

Neema Iyer, Chenai Chair, Meital Kufper, Bonnita Nyamwire, Irene Mwendwa, Rachel Magege et Mwara Gichanga.

Table des matieres

01 Acronymes

02 Définitions

04 Resume

04 Méthodologie

04 Limites de l'étude

05 Contexte

05 Etat actuel des donnees sur le genre

08 Etat de la gouvernance des données

08 Réglementation et mise en œuvre

06 La géopolitique des données

10 Infrastructures numériques et extractivisme

12 Dommage algorithmique

13 Transferts transfrontaliers de donnée

14 Alternatives afro-féministes aux données de genre

14 Approches pour centrer les données sur le genre

15 Piliers afro-féministes de la gouvernance des données

17 Du principe a la pratique

18 Bibliographie

Acronymes

CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

DPA - Data Protection Act

FGD - Focus group discussion

GEM - Gender Equality Mechanism

GDPR - General Data Protection Regulation

IA - Intelligence artificielle

INS - Institut national des statistiques

KPI - Key Performance Indicators

KII - Key informant Interview

OIT - Organisation internationale du travail

ODD - Objectifs de développement durable

OSC - Organisations de la société civile

PASG - Programme africain sur les statistiques de genre

SADC - Southern African Development Community

SOP - Standard Operating Procedure

TTD - Transferts transfrontaliers de données

UA - Union Africaine

VCFF - Violence contre les femmes et les filles

Définitions

Afro-féminisme - Se réfère à une approche afro-centrique du féminisme. Comprendre la diversité des réalités des femmes africaines et créer des cadres qui s'inspirent de diverses théories tout en les nuancant en fonction du contexte.¹

Féminisme - Englobe des idées, des réflexions et des théories dynamiques qui ne sont pas contenues dans une définition unique. En général, il peut être compris comme une idéologie politique embrassant des stratégies radicales pour la transformation de la position opprimée des femmes dans la société par des voies innovantes² impliquant une dynamique permanente de résistance et de lutte.³ Il s'attaque principalement à la question de savoir qui a le pouvoir et qui ne l'a pas.

Genre - Bien que le terme de genre soit souvent utilisé comme synonyme de sexe, il fait référence aux caractéristiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui sont socialement construites⁴, mais pour les besoins de ce document, l'approche binaire du genre sera utilisée.

Intersectionnalité – Cette notion renvoie à l'idée de Kimberlé Crenshaw,⁵ Patricia Hill Collins⁶ et Sylvia Tamale⁷ relative à la compréhension des interactions sociales qui prennent en compte les inégalités multiples. Dans le cadre de cette étude, l'intersectionnalité est utilisée pour situer la technologie dans le contexte de l'oppression systématique, notamment le racisme, le sexisme, le colonialisme, la classe sociale, et le patriarcat.

Néolibéralisme- Désigne l'idéologie qui encourage la réduction des interventions de l'État dans les activités économiques et sociales et la déréglementation des marchés du travail et des marchés financiers, ainsi que du commerce et des investissements.⁸

Patriarcat- Se réfère à un système d'autorité masculine qui légitime l'oppression des femmes par le biais d'institutions politiques, sociales, économiques, juridiques, culturelles, religieuses et militaires.⁹ Le patriarcat est un point central d'analyse pour le féminisme car il fournit un cadre pour exprimer l'ensemble des relations d'oppression et d'exploitation entre les hommes et les femmes, qui affectent les femmes de manière disproportionnée.

Positivisme- Généralement associé aux expériences et à la recherche quantitative, le positivisme est considéré comme une forme ou une progression de l'empirisme. Les positivistes croient qu'il existe des faits qui peuvent être prouvés et que la réalité est la même pour chaque personne.¹⁰

¹ (n.d.). Decolonization and Afro-Feminism - Aliadas em movimento. Retrieved January 21, 2024, from <https://aliadasemmovimento.org/site/wp-content/uploads/2021/02/Sylvia-Tamale-Decolonization-and-Afro-Feminism-1.pdf>

² Tamale, S. (2006). African Feminism: How should we change?. *Development*, 49(1), 38-41.

³ Mama, Amina. "African feminist thought." In *Oxford Research Encyclopedia of African History*. 2019.

⁴ "Gender and Health," World Health Organization, accessed January 20, 2024, https://www.who.int/health-topics/gender#tab=tab_1.

⁵ Crenshaw, K. (2013). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. In *Feminist legal theories* (pp. 23-51). Routledge

⁶ Collins, P. H. (2006). Patricia hill collins: Intersecting oppressions. *Political Science*.

⁷ Tamale, S. (2020). Decolonization and Afro-feminism. *Journal of Contemporary African Studies*.

⁸ Navarro, V. (2007). Neoliberalism as a class ideology; or, the political causes of the growth of inequalities. *International Journal of Health Services*, 37(1), 47-62.

⁹ African Feminist Forum. (2006). Charter of feminist principles for African feminists. In African Feminist Forum Working Group. https://awdf.org/wp-content/uploads/2016/12/AFF-Feminist-Charter-Digital-AcA_A_-English.pdf

¹⁰ Ryan, Gemma. "Introduction to positivism, interpretivism and critical theory." *Nurse researcher* 25, no. 4 (2018): 41-49.

Dialogue social - Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), il s'agit de tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun relatives à la politique économique et sociale.¹¹

Wananchi- Un mot en Swahili (langue parlée en Afrique de l'Est) qui se réfère au public ordinaire ou à la population.

¹¹ (n.d.). Social dialogue (GOVERNANCE) - ILO. Retrieved December 16, 2023, from <https://www.ilo.org/ifpdial/areas-of-work/social-dialogue/lang--en/index.htm>%20%20a

Résumé

Alors que le rôle des données est de plus en plus reconnu, la valeur des données sur le genre reste sous-estimée au niveau mondial. C'est également le cas sur le continent africain. Les données sur le genre, qui constituent une étape supplémentaire par rapport aux données ventilées par sexe, peuvent être comprises principalement comme des données cherchant à découvrir et à démêler les déséquilibres de pouvoir au sein des écosystèmes de données. Cette recherche vise ainsi à combler cette lacune et à proposer une voie pour y remédier. Plus précisément, une approche analysant la gouvernance des données à travers le prisme afro-féministe a été adoptée, notamment dans le but de défendre et de mettre en évidence les données relatives au genre, tout en œuvrant pour des écosystèmes de données plus équitables. Des méthodologies de recherche qualitative couvrant les pays de cette étude, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya et la Zambie, ont été utilisées pour appliquer une compréhension contextuelle des écosystèmes de données aux réalités du continent. À partir des résultats de cette étude, faisant état d'un fossé béant en matière de données sur le genre ainsi que d'une mise en œuvre minimale des réglementations existantes en matière de gouvernance des données, des approches axées sur le centrage des données sur le genre sont proposées, ainsi que six piliers de la gouvernance afro-féministe des données orientés vers la création d'écosystèmes de données exempts de tout biais.

Méthodologie

Cette étude de recherche combine des données primaires et secondaires pour développer les cadres conceptuels qu'elle présente. Les données primaires proviennent de deux méthodes qualitatives : Les consultations de group (Focus group discussions - FGD) et les entretiens avec les informateurs clés (Key informant interviews - KII). Les données secondaires proviennent de recherches documentaires. Au total, quatre discussions de groupe et douze entretiens avec des informateurs clés ont été menés. Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude provenaient de quatre pays africains, notamment le Ghana, le Kenya, la Côte d'Ivoire et la Zambie. Les enquêtés de ces pays représentaient un éventail multidisciplinaire d'acteurs, notamment des décideurs politiques, des avocats, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs du secteur privé tels que des analystes de données, des analystes de la politique technologique, des partenaires de réflexion et des responsables de la réglementation. Les entretiens et les discussions de groupe en Côte d'Ivoire, pays francophone, ont été menés en français puis traduits en anglais ; tous les autres pays ont utilisé l'anglais comme principale langue de communication. L'analyse des données a été réalisée par le biais d'une analyse thématique. Les thèmes clés ont ensuite été identifiés, analysés et triés en fonction des sous-thèmes qui constituent le présent rapport. Pollicy, My Data Rights et d'autres

Limites de l'étude

Cette recherche n'est pas exempte de limites. En premier lieu, cette étude a été limitée par le fait que la majorité des personnes interrogées étaient peu sensibilisées et avaient une connaissance limitée des sujets étudiés, à savoir les données sexospécifiques et la gouvernance des données. Nous reconnaissons que cette contrainte reflète le développement du continent africain sur ces thématiques et, à ce titre, nous pensons que les données secondaires qui ont complété les données primaires limitées collectées seront essentielles pour orienter d'autres études portant sur les données relatives au genre et la gouvernance des données sur le continent. En outre, il est important de noter que les résultats des données primaires de ce rapport ne peuvent pas être généralisés compte tenu des réalités du continent africain, et la nature qualitative de ces données.

Contexte

Etat actuel des données sur le genre

Pour comprendre à quoi renvoient les données sur le genre, nous devons d'abord cultiver une compréhension plus large de l'importance des données dans le monde d'aujourd'hui. Les données sont précieuses et créatrices de valeur, d'autant plus qu'elles influencent de plus en plus les différents aspects de notre vie. Comme l'a fait remarquer l'une des personnes interrogées, qui est journaliste,



Je pense qu'à l'époque où nous vivons, les données sont tout". Les données donnent du pouvoir car elles permettent de mieux comprendre les informations données et je pense donc qu'une communauté qui a du pouvoir est une communauté guidée par les données - (KII_3_Zambia)

Avec des récits qui ne cessent d'affirmer que tout est "données", Boyd et Crawford affirment que celles-ci ne se contentent pas de refléter le monde, mais qu'elles l'ordonnent et le construisent.¹²

Les données et les méthodes d'organisation des données à travers leur collecte et leur circulation dans presque tous les secteurs du monde d'aujourd'hui sont à l'origine de la création de l'économie et de l'écosystème des données tels que nous les connaissons. L'écosystème des données peut être compris comme une agrégation d'acteurs et de réseaux qui interagissent pour échanger, produire et consommer des données. Cet écosystème comprend principalement des sources de données, des logiciels, des méthodes statistiques et des outils de visualisation, ainsi que des appareils de stockage destinés à l'extraction de la valeur des données.

Dans le contexte africain et, par conséquent, dans les quatre pays inclus dans cette étude, une révolution des données africaines a été observée au cours des dernières années, mettant en évidence les développements au sein de son propre écosystème de données¹⁴, qui est principalement basé sur les ambitions des quatre gouvernements d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies dans leurs contextes locaux. Ces objectifs, qui devraient être atteints d'ici 2030, ont nécessité la production massive de données de qualité et actualisées. Des centres de données à petite et moyenne échelle existent également dans ces pays, pilotant diverses initiatives ad hoc basées sur les données, par exemple dans l'industrie de la fintech, en plus des produits de consommation basés sur les données qui se développent de plus en plus, notamment pilotés par les sociétés Big Tech, comme avec l'utilisation croissante des plateformes de médias sociaux par les Big Tech à travers l'Afrique.

Dans le cadre de cette révolution des données, les données relatives au genre semblent être situées et opérationnalisées en grande partie par le biais de méthodes traditionnelles telles que les données des recensements nationaux et d'autres enquêtes à grande échelle menées par les instituts nationaux de statistique (INS) et d'autres entités. Conformément à ces sources, les données sur le genre sont principalement considérées sous l'angle des données ventilées par sexe, en particulier sous la forme de statistiques destinées à guider la prise de décision pour les hommes ou les femmes. Ces efforts des INS ont été guidés par des initiatives telles que le Programme africain sur les statistiques de genre, qui détaille l'impératif des statistiques de genre¹⁵. L'objectif de ce programme est de fournir une description précise de la situation socio-économique différente des femmes et des hommes, afin de guider une prise de décision plus rationnelle.

¹² Boyd, Danah, and Kate Crawford. "Critical questions for big data: Provocations for a cultural, technological, and scholarly phenomenon." *Information, communication & society* 15, no. 5 (2012): 662-679.

¹³ Stobierski, Tim. "5 Key Elements of a Data Ecosystem." *Business Insights Blog*, March 2, 2021. <https://online.hbs.edu/blog/post/data-ecosystem>.

¹⁴ van Belle, Jean-Paul, Canisius Nzayisenga, Olusegun Akanbi, Solomon Selassie, and Kenneth Mdadila. "Africa data revolution report 2016: highlighting developments in African data ecosystems." (2016).

¹⁵ Africa Programme on Gender Statistics. *Africa Programme on Gender Statistics 2022-2026 Strategic Plan*, 2022.

Cette étude a toutefois révélé que même la présence de données désagrégées par sexe dans les sources de données conventionnelles reste minime et qu'il n'existe pratiquement aucune politique visant à garantir la production et l'utilisation de données désagrégées par sexe, comme l'a fait remarquer une personne interrogée de la société civile:

“ *D'après les quelques politiques que nous avons consultées, nous avons réalisé qu'il n'y avait rien ou presque rien sur la désagrégation des données par sexe. Et cela complique les choses, car si, par exemple, vous avez une politique qui ne comporte pas cela, lorsque vous faites le suivi ou que vous mesurez l'accès, comment faites-vous ? Comment pouvez-vous dire que vous avez réussi à autonomiser autant d'hommes que de femmes ? Il n'y a pas de données pour aider à faire cette évaluation. Si nous sommes tous traités de la même manière, il devient difficile de mettre en œuvre les leçons et de planifier l'avenir - (KII_1_Ghana).*

Toutefois, si les statistiques désagrégées par sexe constituent un pas en avant, en revanche, les données relatives au genre vont plus loin en tenant compte des normes et des facteurs socioculturels qui introduisent des préjugés sexistes dans les données. Les données ventilées par sexe cachent souvent les effets des identités croisées qui modifient la façon dont les différentes personnes perçoivent le monde. Essentiellement, les données relatives au genre, dans une optique féministe, exigent que les chercheurs et autres personnes travaillant avec des données comprennent fermement comment les préjugés et la dynamique du pouvoir sont intégrés dans la conception de l'étude, les méthodologies d'échantillonnage, la collecte des données et les données brutes elles-mêmes¹⁶, éliminant ainsi le mythe de l'absence de préjugés dans les données. Pour mieux comprendre cette notion de préjugés sexistes dans les données, les exemples ci-dessous permettent de brosser un tableau de la situation.

Tout d'abord, le passage aux données numériques a ouvert une ère où l'analyse computationnelle et l'apprentissage automatique se sont imposés comme des moyens essentiels et supérieurs de comprendre le milieu social. Cela a fini par modeler la façon dont les gens se rapportent à l'information et à la connaissance, même lorsqu'il s'agit de données pour la prise de décision. Il en résulte que les sources alternatives de données collectées ou utilisées, en particulier au niveau communal ou local, telles que les récits personnels et les systèmes de connaissances indigènes, sont considérées comme des formes de données inférieures.

Ce positivisme inconditionnel se manifeste également dans les idées universalistes sur les droits humains des femmes, en particulier dans l'expression d'instruments puissants de gouvernance et de droits humains. Ces cadres produisent involontairement une position oppressive puisqu'ils nient souvent l'intersection des inégalités, y compris le genre, la race, la classe, l'éducation, la religion, les capacités physiques et leurs conséquences sur les femmes. Cette position se répercute sur ce qui est considéré comme des données sexospécifiques valables pour la collecte ou l'utilisation dans l'élaboration des politiques et sur ce qui est laissé de côté. Par exemple, les effets physiques de la violence fondée sur le genre ont été soutenus dans l'élaboration des politiques, tandis que la violence fondée sur le genre en ligne ou facilitée par la technologie (Tech/online GBV), qui affecte de manière disproportionnée les femmes vivant en marge de la société, est toujours considérée comme un problème insignifiant.

Le langage utilisé pour formuler les questions est également critique car il est généralement orienté vers une certaine interprétation. L'essai satirique de Binyavanga Wainaina de 2005 intitulé "How to write about Africa" (Comment écrire sur l'Afrique) élucide cette idée.

¹⁶ (2021, September 14). Afro Feminist Data Futures - Pollicy. Retrieved December 15, 2023, from <https://pollicy.org/projects/afro-feminist-data-futures/>

Son commentaire dans l'essai indiquant que "les Africains sont à plaindre, à vénérer ou à dominer", comme on le voit dans la façon dont la majorité des Occidentaux écrivent sur les Africains, offre une perspective sur la façon dont le langage façonne la réalité.¹⁷ De même, cet essai offre un outil d'analyse comparative sur la façon dont les femmes sont aussi souvent documentées comme impuissantes, ce qui façonne inévitablement leurs réalités à partir de la position de la société s à leur égard.

En outre, la question du féminisme néolibéral se pose. Plusieurs projets d'égalité des sexes sous l'influence du néolibéralisme s'éloignent de la conception de l'État comme vecteur de justice sociale pour s'orienter vers des modèles commercialisés de l'État qui exigent des féministes qu'elles mettent de plus en plus l'accent sur les arguments commerciaux en faveur de l'égalité des sexes.¹⁸ Les études portant sur le "coût" de la violence contre les femmes en sont un exemple, qui met également en évidence le fait que la majorité de ces travaux sont financés par des donateurs.¹⁹ Les bailleurs de fonds institutionnels sont principalement issus du Nord, ce qui s'accompagne de toute une série de préjugés et de partis pris. Cela va également de pair avec le fait que les mécanismes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et, par conséquent, les données relatives au genre, ne sont pas considérés comme prioritaires sur le plan financier. Les gouvernements réduiront les budgets consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes et éradiqueront les ministères, considérés comme des "cibles faciles à démolir dans le cadre de mesures d'économie". La marchandisation de l'égalité entre les femmes et les hommes transforme le progrès en capitalisme au lieu de l'inscrire dans un cadre de droits de l'homme.

Le biais de genre dans les données provient également du fait que l'égalité des sexes devient de plus en plus un champ de bataille politique à l'ère de la polarité politique.²⁰ Par ailleurs, le paysage politique mondial démontre une opposition croissante aux droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des filles. Enracinée dans des attitudes patriarcales, cette opposition se traduit par des notions telles que le fait de considérer le genre comme une construction sociale visant à saper les valeurs familiales ou la complémentarité naturelle perçue entre les hommes et les femmes. D'autres attitudes consistent à considérer que les féministes exercent une influence indue, en particulier dans les sphères de la gouvernance.

Néanmoins, il existe des efforts concertés pour produire et utiliser des données de haute qualité sur le genre, sous l'impulsion d'entités telles que Data2x et ONU Femmes.²¹ Celles-ci fournissent une plateforme plus solide pour le développement normatif et la défense des droits et sont radicales dans leur engagement non seulement avec les gouvernements mais aussi avec les organisations féministes de la société civile. Elles ont également réussi à contrôler les données, les politiques et les processus relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, ces efforts de production et d'utilisation de données sur le genre restent entravés par un soutien financier et réglementaire minimal à l'échelle mondiale.

Enfin, si les progrès mondiaux en matière d'égalité des sexes ont été lents au cours des cinq dernières années,²² il est également clair que la pandémie de COVID-19 a entravé de nombreux progrès durement acquis, les efforts s'étant relâchés en raison de la pression exercée par la pandémie à l'échelle mondiale. L'écosystème mondial de l'égalité des sexes a fait preuve d'un manque de résilience,²³ et cette étude établit la même chose sur le continent africain.

¹⁷ Wainaina, Binyavanga. "How to write about Africa." (2005): 4.

¹⁸ Sawyer, Marian, Lee Ann Banaszak, T. R. U. E. Jacqui, and Johanna Kantola. "Introduction to the Handbook of Feminist Governance." In *Handbook of Feminist Governance*, pp. 1-13. Edward Elgar Publishing, 2023.

¹⁹ African Centre for Gender and Social Development (ACGSD). *Recent trends in national mechanisms for gender equality in Africa, 2012*. <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23268/Bib-35528.pdf?sequence=1>.

²⁰ Hawke, Angela. "Back to Normal' Is Not Enough: The 2022 SDG Gender Index." *2022 SDG Gender Index*. Accessed January 20, 2024. https://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2022/03/SDG-index_report_FINAL_EN.pdf.

²¹ Data2X | Partnering for Better Gender DataData2X. Retrieved January 17, 2024, from <https://data2x.org/>

²² Women, U. N. "Progress on the sustainable development goals: The gender snapshot 2022." (2022).

²³ Amnesty International. "International Women's Day: dramatic deterioration in respect for women's rights and gender equality must be decisively reversed." (2022).

Etat de la gouvernance de données

En corrélation directe avec les données sur le genre, l'analyse montre que de nombreuses politiques, en particulier les politiques sur le genre, n'ont pas réussi à s'adapter aux changements et à l'évolution rapide de l'écosystème numérique, y compris à des questions telles que la violence faite aux femmes et la désinformation, qui affectent les femmes de manière disproportionnée. Par exemple, aucun des quatre pays étudiés ne dispose d'une réglementation explicite en matière de violence faite aux femmes.

Il est donc impératif de mieux comprendre l'état général et la maturité de l'écosystème de la gouvernance des données en Afrique et dans les pays étudiés tout particulièrement dans la mesure où la frontière entre l'État, le citoyen et les entreprises multinationales est de plus en plus floue. Plus précisément, la gouvernance des données, comme tout autre domaine de la gouvernance, suppose un contrat social dans lequel les individus consentent à abandonner certaines de leurs libertés à l'État en échange de ce qu'on leur a dit avoir de la valeur.

Cela a conduit à des discussions sur la faisabilité de ce contrat social dans un écosystème de données en constante évolution, en particulier dans le contexte africain où l'adaptation à cet écosystème est apparemment lente, comme le fait remarquer une personne interrogée :

“ Je m'inquiète du fait que les technologies progressent sans cesse, mais pas notre gouvernance des données. C'est comme si nous ne faisons que commencer - (FGD_Côte d'Ivoire)

Pour mieux comprendre ce sentiment, on peut examiner dans quelle mesure la loi 2013-450 sur la protection des données personnelles a été utilisée pour résoudre les divers problèmes de gouvernance des données dans le pays depuis son adoption en 2013. De même, cela constituerait un excellent point de référence pour l'analyse de la maturité des trois autres pays en matière de gouvernance des données.

Réglementation et mise en œuvre

Le Ghana, la Zambie, la Côte d'Ivoire et le Kenya disposent tous de réglementations nationales en matière de protection des données, en particulier de lois sur la protection des données (Data Protection Act), et ont également signé des accords continentaux et des accords-cadres qui guident la réglementation des données dans toute l'Afrique. Parmi ceux-ci figurent leur propre cadre régional de protection des données, notamment la loi de la CEDEAO sur la protection des données, la loi type de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la protection des données, le cadre de politique des données de l'Union africaine et la Charte africaine des droits de l'homme de 1981, qui offrent des conseils sur les diverses considérations juridiques et éthiques de l'écosystème des données en Afrique.

Avec la mise en place de ces réglementations dans les pays respectifs, il semble qu'elles soient traitées différemment, principalement sous l'angle de la protection des données personnelles et des données pour le développement. Au Kenya, la réglementation des données a fait le plus de progrès grâce à la protection des données et à la loi sur la protection des données. À ce sujet, un responsable politique a déclaré:

“ Mon expertise consiste à examiner la gouvernance des données par le biais de la protection des données et nous constatons que les institutions gouvernementales qui avaient auparavant des mesures de gouvernance des données au Kenya les envisagent de plus en plus parallèlement à la protection des données et je pense que nous constatons que cela est davantage pris en compte dans les espaces publics et privés, ce qui est louable car ce n'était pas une priorité il y a quelques années - (KII_1_Kenya).

Par ailleurs, si les considérations éthiques et juridiques susmentionnées existent dans les quatre pays, la question de leur solidité réelle ou de leur mise en œuvre, reste posée. L'absence de lignes claires guidant la mise en œuvre a été soulignée par un technocrate qui a déclaré :

“ *Nous avons effectivement mis en place les politiques clés, mais leur mise en œuvre n'est pas encore achevée". Par exemple, très récemment, l'un de nos principaux opérateurs de mobile money sur le marché a été victime d'une violation de données et vous avez évidemment la loi sur la protection des données et les différents régulateurs en place qui, idéalement, devraient être en mesure de soutenir ce type d'incidents. Tout le monde dans la salle avait l'impression d'inventer des choses au fur et à mesure ou, plus précisément, qu'il n'y avait pas de SOP à suivre dans des cas spécifiques liés à la gouvernance des données, en particulier lorsque vous avez des incidents comme la cybersécurité ou les violations de données. La politique générale existe, mais les étapes spécifiques à suivre en cas d'incidents, que vous devez suivre en tant que fournisseur de services ou utilisateur, n'existent pas nécessairement - (KII_1_Zambie)*

Les difficultés de mise en œuvre des réglementations sur la protection des données ont été largement attribuées aux contraintes financières des ministères et des agences mandatés pour superviser la mise en œuvre, à un chevauchement des mandats réglementaires entre les agences et leurs ministères de tutelle couplé à un manque d'indépendance dans leur fonctionnement, ainsi qu'aux capacités limitées des décideurs politiques en matière de maîtrise des données, parmi d'autres facteurs.

Enfin, l'espace réglementaire de l'écosystème des données penche largement en faveur de la protection des données personnelles, laquelle se concentre sur les informations personnelles identifiables, ce qui laisse un vide réglementaire. Les données personnelles comportant des identifiants indirects ou les données non personnelles, y compris les données pseudonymisées, anonymisées et agrégées dans le domaine public, ne sont pas prises en compte.²⁴ L'ignorance de ces domaines pourrait également être préjudiciable si ces données ne sont pas soumises à des réglementations en matière de protection des données.

Géopolitique des données

Les acteurs au sein des écosystèmes de données des pays étudiés ont exprimé des préoccupations concernant le fait que bon nombre des lois de protection des données établies par ces pays sont tirées du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de 2016 de l'Union européenne. En particulier, il a été question de ces pays qui adoptent des valeurs et des normes qui ne sont pas nécessairement représentatives de leurs besoins et réalités en matière de données contextuelles.

Par exemple, un répondant explique cette question en disant que

“ *parce que la nature de la politique en matière de technologie est très politique dans la mesure où elle est technique, lorsque les pays n'ont pas les ressources ou même le temps ou en raison d'un conflit d'intérêts pour attirer des investissements, alors vous aurez tendance à adopter les choses telles qu'elles sont sans nécessairement regarder dans le contexte de votre pays et ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas. - (KII_3_Kenya).*

²⁴ Pollicy. "State of Data Governance in Africa." Medium, August 9, 2023. <https://pollicy.medium.com/state-of-data-governance-in-africa-ad00c75053f6>.

Cela fait écho à l'idée de normes internationales qui sont dénuées de valeurs et de pratiques autochtones.

Une autre question qui ressort de cette recherche est le déséquilibre des pouvoirs entre les gouvernements africains et les économies occidentales en ce qui concerne les données ouvertes. Les gouvernements africains se retirent sous les soupçons de l'Occident qui leur revend des informations, comme l'a déclaré un répondant,

“ *Je suppose que la conversation pourrait être examinée sous un angle différent en ce qui concerne l'innovation et la croissance économique et si les données ouvertes profitent davantage aux pays développés ou aux économies en développement. C'est une conversation qui se déroule. Je siège à un certain nombre de tables de négociation de traités internationaux et l'une des choses qui ont été soulevées est de savoir qui bénéficie des innovations issues des données ouvertes pour trouver des solutions qui sont ensuite vendues aux gouvernements qui publient ces données. - (KII_1_Kenya).*

Par conséquent, cela a bloqué les progrès vers les données ouvertes. Cette position s'inscrit dans la vision susmentionnée des politiques technologiques de ces pays, comme dans une grande partie de l'Afrique, étant influencée par le RGPD qui conduit à la priorisation de politiques qui ne centrent pas nécessairement les intérêts et les besoins des citoyens et de leurs nations, la question étant de savoir dans quelle mesure des politiques telles que les données ouvertes sont-elles bénéfiques pour les pays africains?.

Infrastructure numérique et extractivisme

La gouvernance des données peut également être comprise sous l'angle de l'infrastructure numérique dont dépendent la numérisation et l'écosystème des données. Cela comprend l'infrastructure nationale essentielle utilisée pour la création, le stockage, le traitement, l'analyse et la distribution des données. L'hébergement de centres de données et de centres de données est une question cruciale pour les pays africains qui ont été fortement tributaires des infrastructures détenues par les sociétés ou les gouvernements occidentaux.

Cette dépendance a été critiquée à la lumière de craintes telles que la protection des données des citoyens par ces entités étrangères. Comme l'a fait remarquer un répondant :

“ *La concentration actuelle est sur les avantages, et c'est en partie attribuable au contexte dans lequel nous évoluons actuellement, puisque le gouvernement est très manuel et sur papier. Il est donc essentiel de voir ce que ces plateformes pourraient faire pour eux. Il n'y a pas suffisamment de discussions sur la sécurité, la protection et la protection des données nationales. - (FDG_Zambia).*

Pourtant, les gouvernements visés par cette étude ont cherché à s'appropriier et à contrôler davantage leurs infrastructures de données par l'intermédiaire de leurs organismes publics respectifs, en renforçant les capacités locales de stockage et d'utilisation des données, telles que les autorités nationales des technologies de l'information, mais plus encore par l'entremise des gouvernements qui cherchent à obtenir un financement accru pour appuyer l'établissement d'une infrastructure de données, tels que les centres de données, dans leurs pays.

En outre, en ce qui concerne l'infrastructure numérique actuelle, Des préoccupations ont également été soulevées au sujet de la « propriété des données », qui découle de l'idée que les données sont une marchandise produite par la main-d'œuvre numérique des utilisateurs, alors que la valeur qui en découle semble leur être bénéfique au minimum, surtout sur le plan économique. Avec des entités comprenant des gouvernements ou des entreprises privées telles que Big Tech ou des entreprises de télécommunications bénéficiant presque exclusivement de cette valeur, un cas a été fait pour cette infrastructure numérique étant extractiviste dans la nature.

Cette énigme souligne la conversation sur les données et les droits numériques concernant la façon dont cette valeur peut être appréciée plus équitablement par les propriétaires de bases de données et les personnes ou communautés produisant des données. Il s'interroge également sur la façon dont les personnes concernées peuvent mieux négocier leurs droits inhérents qui sont perdus lorsqu'elles sont exclues du contrôle de leurs données. La majorité des répondants de cette étude ont mentionné que le manque de sensibilisation des citoyens à l'égard de leurs droits en matière de données était une partie importante de ce problème, un partage qui,

“ Je m'intéresse au libre accès et à l'accessibilité des données parce que je crois sincèrement que le fait de connaître votre client vous permet de mieux le servir, mais cela ne peut fonctionner que dans un environnement bienveillant où les entreprises recherchent le meilleur pour les clients qui sont souvent en concurrence avec leurs indicateurs de rendement clés en tant que fournisseur de services. - (KII_1_Zambie).

En outre, l'extractivisme de données mentionné ci-dessus est également exploré dans le contexte de la dynamique du pouvoir, particulièrement aussi enraciné dans le colonialisme que vu à travers des récits qui, par exemple, vantent l'Afrique comme un trésor de données inexploitées.²⁵ Ce phénomène a été qualifié de colonialisme de données qui fait référence à la combinaison des pratiques prédatrices et extractives du colonialisme historique avec les méthodes quantitatives abstraites de calcul.²⁶ Cette notion a donc été utilisée pour démontrer la question de la propriété des données ainsi que les préjudices découlant des asymétries de pouvoir entre les personnes concernées et les détenteurs de données.

L'invisibilité de la main-d'œuvre, notamment derrière les technologies intelligentes travaillant avec le Big Data, est une autre illustration de l'infrastructure numérique extractiviste actuelle.²⁷ Les technologies intelligentes sont louangées en raison du peu d'intervention humaine qu'elles exigent. Cela déguise le grand nombre de personnes, en grande partie du Sud, qui travaillent dans des conditions précaires pour faire respecter le système. En plus de ce travail invisible, il y a des politiques de plateforme injustes qui exploitent les utilisateurs, comme les créateurs de contenu et les artistes, qui sont également aux prises avec des problèmes de propriété intellectuelle.²⁸ Les modèles d'IA forment en piratant ou en extrayant des productions créatives sous prétexte d'utilisation équitable.

La problématique ci-dessus pointe vers des défis réglementaires alors que les gouvernements se débattent pour tenir ces grandes sociétés technologiques responsables, surtout en l'absence de précédent, en plus d'autres défis réglementaires auxquels sont confrontés les quatre pays. Cette étude a montré qu'il s'agissait d'une question cruciale, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, comme dans le cas des modérateurs de contenu Sama-Meta au Kenya.²⁹ Un répondant a fait la remarque suivante,

²⁵ Tamale, 2020.

²⁶ Couldry, Nick, and Ulises A. Mejias. "Data colonialism: Rethinking big data's relation to the contemporary subject." *Television & New Media* 20, no. 4 (2019): 336-349.

²⁷ Pollicy, "Principles of Afro-feminist AI Data - Pollicy," Retrieved January 19, 2024, from <https://pollicy.org/resource/principles-of-afro-feminist-ai-data/>

²⁸ Gil Appel, Juliana Neelbauer, and David A. Schweidel, "Generative AI Has an Intellectual Property Problem," *Harvard Business Review*, April 11, 2023, <https://hbr.org/2023/04/generative-ai-has-an-intellectual-property-problem>.

²⁹ Musambi, Evelyne, and Cara Anna. "Facebook Content Moderators in Kenya Call the Work 'torture.' Their Lawsuit May Ripple Worldwide." *AP News*, June 29, 2023. <https://apnews.com/article/kenya-facebook-content-moderation-lawsuit-8215445b191fce9df4ebe35183d8b322>

66 *Ce que je sais, c'est que certaines entités s'inquiètent des raisons pour lesquelles ces grandes entreprises de technologie ne sont pas enregistrées auprès de l'organisme de réglementation local. La question est donc de savoir pourquoi Twitter, Tiktok et Facebook ne sont pas enregistrés. Et en ce moment, je pense qu'avec la Haute Cour du Kenya dans deux cas différents reconnaissant les modérateurs de contenu comme employés de Meta, nous voyons une direction où progressivement ces entités sont forcées de reconnaître la loi kenyane - (KII_2_Kenya).*

Domage algorithmique

Ces asymétries de pouvoir découlant de l'infrastructure numérique actuelle ne sont pas seulement discriminatoires, elles sont aussi de nature disciplinaire. Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies intelligentes dépendant des données ont rendu possible une prise de décision automatisée qui s'est avérée à la fois préjudiciable et discriminatoire. Avec des questions allant de la détermination de l'éligibilité aux services à la police prédictive, en passant par les systèmes nationaux d'identification numérique qui peuvent avoir un impact négatif sur les groupes marginalisés.³⁰ Au cours des deux dernières années, ces systèmes sont devenus une priorité thématique dans les conversations sur la gouvernance des données. Parmi les quatre pays, ces conversations sont vues aux niveaux de l'élaboration des politiques nationales où l'idéation sur les politiques d'IA est en train de se développer avec l'aide des acteurs de la société civile qui étudient déjà le problème.

En outre, en ce qui concerne les dommages algorithmiques, la question de la normalisation de la surveillance assistée par des systèmes automatisés, en particulier les systèmes de reconnaissance faciale déployés par les gouvernements, généralement sous prétexte de sécurité. La question de la surveillance découle du soi-disant paradoxe de l'exposition, qui met en évidence les coûts et les avantages de la datafication pour les individus et les communautés. La surveillance prospère également sous la portée omniprésente de Big Tech, comme l'explique l'idée de Shoshana Zuboff du capitalisme de surveillance où elle décrit une "un nouvel ordre économique qui revendique l'expérience humaine comme matière première libre pour les pratiques commerciales cachées d'extraction, de prédiction et de vente"³¹ Les partenariats entre le secteur privé et le gouvernement s'inscrivent également dans ce contexte, comme la collaboration de Huawei avec divers gouvernements d'Afrique subsaharienne.³²

À mesure que la surveillance devient plus omniprésente dans la vie des personnes impliquées dans l'écosystème des données, les puissances qui surveillent sont en mesure d'exercer un contrôle et un pouvoir accrus sur les personnes surveillées. Par exemple, l'une des personnes interrogées dans le cadre de cette étude a déclaré :

66 *Nous ne savons pas si nous sommes protégés dans le cyberspace, comme nos messages directs, nos courriels, etc., sans être laissés à la merci de Meta, Twitter et autres, en particulier dans l'espace militant et pour les personnes appartenant à des groupes marginalisés. Les défenseurs des droits de l'homme craignent également d'être surveillés parce qu'ils s'expriment sur ces questions, ce qui conduit nombre d'entre eux à s'autocensurer. - (FDG_Zambie).*

³⁰ Iyer, Neema. "Uganda: Are Digital IDs a Tool for Inclusion or Exclusion?" Research ICT Africa, 2021.

<https://researchictafrica.net/2021/06/23/uganda-are-digital-ids-a-tool-for-inclusion-or-exclusion/>

³¹ Zuboff, Shoshana. "Surveillance capitalism and the challenge of collective action." In New labour forum, vol. 28, no. 1, pp. 10-29. Sage CA: Los Angeles, CA: SAGE Publications, 2019.

³² Calzati, Stefano. "'Data sovereignty' or 'Data colonialism'? Exploring the Chinese involvement in Africa's ICTs: a document review on Kenya." Journal of Contemporary African Studies 40, no. 2 (2022): 270-285.

Transferts de données transfrontaliers

Enfin, un problème émergent auquel la gouvernance des données est confrontée est la façon dont les transferts de données transfrontaliers (TDT) s'imbriquent avec l'interopérabilité du marché. Les TDT, qui se réfèrent au transfert de données personnelles d'une juridiction à une autre, ont augmenté avec l'adoption plus répandue de produits et services de consommation par les multinationales et les grandes entreprises de télécommunications à travers le continent africain. Cela inclut les géants des télécommunications MTN et Airtel, qui gèrent collectivement une grande partie du volume des paiements numériques, en particulier par le biais de transactions d'argent mobile.

Alors que le volume de ces transactions augmente d'un pays à l'autre, la question de la sécurité des données des clients est aux mains de ces sociétés. Pour expliquer comment cette question est actuellement abordée au Kenya, un répondant de l'étude a déclaré ce qui suit,

66 *La Loi sur la protection des données contient un règlement sur les TDT qui n'est pas prohibitif. Il est donc possible de transférer de l'information à l'étranger, mais il faut mettre en place des mesures de protection à cet égard. Du point de vue réglementaire, de plus en plus, nous constatons qu'il est difficile de réglementer les TDT parce que c'est presque comme si les individus prenaient plus de responsabilités en faisant partie d'un monde interconnecté, donc la réglementation devrait rendre cela possible, mais aussi en cas d'infractions à la réglementation de l'espace avec les multinationales les entreprises, comme si ces violations se produisaient localement, seront difficiles. Mais, je pense qu'avec l'arrivée du Protocole sur le commerce numérique, qui sera le premier du genre au monde, nous verrons beaucoup de collaboration entre les agences de protection des données, les agences de cybersécurité et, en général, les TBT plus homogènes - (KII_1_Kenya).*

Alternatives afro-féministes aux données sur le genre

Approches pour centrer les données sur le genre

En cherchant à intégrer les données sur le genre dans l'ensemble des écosystèmes de données, les points d'action suivants sont proposés pour déterminer comment les données sur le genre peuvent être utilisées ou appliquées. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive, mais elle offre une base sur laquelle les pays étudiés peuvent réfléchir et intégrer en conséquence, tout en tenant compte de leurs positionnements uniques avec les données sur le genre.

Croissance durable: Les données sur le genre nécessitent le développement durable comme un impératif pour leur utilisation ou leur application. Cela peut être accompli grâce à des efforts concertés pour développer les capacités nationales de l'État à collecter, compiler et diffuser des statistiques sur le genre à l'appui des objectifs et des indicateurs nationaux, régionaux et internationaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En outre, pour renforcer cette capacité, il est également essentiel de renforcer la confiance de toutes les parties prenantes concernées au sein de l'écosystème des données afin que l'élaboration de données sexospécifiques soit véritablement durable.

Gouvernance Féministe: La gouvernance féministe est un élément clé de la réalisation de l'engendrement des données de genre. À la base, la gouvernance féministe situe les données relatives au genre dans tous les processus gouvernementaux, du formel à l'informel, y compris les lois, les normes et l'élaboration des politiques jusqu'aux réseaux et aux relations par lesquels l'autorité est à la fois exercée et tenue de rendre des comptes.³³ L'idée qui sous-tend cette approche est de centrer la justice distributive ainsi que la remise en question généralisée du pouvoir au sein des gouvernements sur la base de la reconnaissance du fait que les États ne sont pas des organismes isolés mais qu'ils sont plutôt ancrés dans des structures sociales sexuées plus vastes. Cette compréhension vise à aborder ensuite les préjugés sexistes dans les écosystèmes de données au niveau de la gouvernance.

Approches transformationnelles fondées sur le genre: La création d'institutions féministes doit aller au-delà des aspirations en matière de résultats stratégiques afin d'engendrer davantage de processus stratégiques et de moyens pour atteindre ces résultats. Cette idée est principalement opérationnalisée par des quotas de genre, des mécanismes politiques de genre et l'intégration de la dimension de genre. Bien que ces mécanismes aient fait l'objet de critiques, soit pour l'augmentation de la représentation qui n'est pas engagée en faveur de l'égalité des sexes, soit même pour certaines des étiquettes utilisées pour signifier un engagement minimum en faveur de l'égalité des sexes, par exemple "ministère des femmes et de la famille ou des enfants", ces efforts peuvent mieux se concrétiser s'ils sont associés à des approches transformationnelles sexospécifiques à tous les niveaux, ainsi qu'à l'adoption d'un leadership capable de superviser et d'appliquer ces efforts, comme les ministres.

Méthodologies de recherche féministes: La création de données sur le genre peut également être soutenue par l'adoption de méthodologies de recherche féministes qui se concentrent sur l'identification, l'exposition et la remise en question des causes profondes de l'inégalité et de la discrimination évidentes dans les relations biaisées par le pouvoir.³⁴ Au cœur de cette démarche se trouve la nécessité d'adopter l'idée d'intersectionnalité qui met en lumière la nature multidimensionnelle de toute information collectée ou utilisée. Certaines de ces méthodologies comprennent l'ethnographie numérique, l'analyse critique du discours, les histoires orales ou les récits qui constituent un pas en avant pour combler le manque de données sur le genre.

³³ Sawyer, Marian, Lee Ann Banaszak, T. R. U. E. Jacqui, and Johanna Kantola. "Introduction to the Handbook of Feminist Governance." In *Handbook of Feminist Governance*, pp. 1-13. Edward Elgar Publishing, 2023.

³⁴ Pollicy. *Afro Feminist Data Futures - Pollicy*. 2021. From <https://pollicy.org/projects/afro-feminist-data-futures/>

Expertise et production des connaissances locales: L'utilisation et l'application des données sur le genre peuvent également être favorisées par ce que nous appelons en grande partie la connaissance et la production locales. Ici, le terme « local » est utilisé pour indiquer la situation des producteurs de connaissances, que ce soit au niveau national ou communautaire.³⁵ Avec la pratique de la gouvernance féministe à travers le monde sous-tendue par un travail normatif exprimé dans des déclarations, des lignes directrices, des codes de conduite, etc., il devient impératif de repenser la façon dont les voix des communautés sans accès aux espaces sont prises en compte. La plupart des chercheurs de la base font face à un certain nombre de défis, tels que des ressources limitées. Ils ont besoin de soutien pour leur travail afin d'extraire des informations de diverses sources. Étant donné qu'il s'agit d'une entreprise coûteuse, le pouvoir et l'argent sont souvent biaisés en faveur des grandes entreprises ou du gouvernement et des universités d'élite qui ont la capacité de collecter, de stocker, de maintenir, d'analyser et de mobiliser de grands ensembles de données.

Budgétisation sensible au genre: La budgétisation sensible au genre est un autre élément essentiel pour générer des données sexospécifiques. Un financement adéquat et durable est un élément important pour la production et l'utilisation actives et durables de données sur le genre dans l'ensemble des écosystèmes de données. Il existe actuellement une énorme lacune dans les informations disponibles sur le financement de l'égalité des sexes pour les quatre pays visés par cette étude, ce qui souligne également la nécessité pour les gouvernements d'être plus transparents avec ces données afin de faciliter le suivi et l'évaluation de leur engagement à égalité des sexes. Lorsque les mécanismes d'égalité des sexes sont attaqués, par exemple lors de crises (comme la pandémie de COVID-19) ou lorsque des mesures d'austérité sont adoptées par les gouvernements, cela montre la nécessité de repenser ces actions non pas comme de simples nécessités fiscales, mais comme des choix politiques qui violent la justice sociale de nombreuses femmes.

Conception anti-oppressive: Au-delà de l'adoption de méthodologies de recherche féministes, la conception anti-oppressive aborde le phénomène de qui et de ce qui est compté et exclu des statistiques recueillies ou même des mesures choisies. Cette pensée est fondée sur la question du pouvoir. En bref, des questions telles que ce qui constitue des preuves ou ce qui est compté sont posées pour rendre visible le non décompté ou le non documenté comme un moyen de briser les cycles vicieux du pouvoir qui limitent la capacité des personnes marginalisées à faire tenir compte de leurs besoins dans le discours de politique publique.

Les piliers afro-féministe de la gouvernance des données

Cette étude postule que l'intersection des données de genre et de la gouvernance des données est l'une des voies directes vers la création d'écosystèmes de données exempts de préjugés sexistes. En utilisant une optique afro-féministe, cette section vise à susciter une réflexion critique sur la manière dont les données relatives au genre peuvent être gouvernées dans le but susmentionné d'éradiquer les préjugés sexistes dans les écosystèmes de données. Six éléments constitutifs sont proposés pour concrétiser cette vision et sont donc destinés à soutenir l'idéation autour des pratiques fondamentales de la gouvernance des données.

Tels sont les piliers afro-féministes de la gouvernance des données:

Justice en matière de données: Ce pilier vise à encourager la refonte de l'écosystème de données actuel dans l'optique de la justice. Cela implique de s'éloigner des notions anhistoriques de la justice qui la définissent uniquement à travers le prisme de l'équité vers une vision de la justice à partir d'un prisme décolonial et intersectionnel de l'équité. Cette optique reconnaît et prend en compte les préjudices du présent et du passé dans la poursuite de la réparation des personnes lésées. En effet, lorsque l'équité ne tient pas compte du contexte ou de l'histoire, elle ne tient pas compte de la nature systématique de l'injustice perpétrée par certains groupes par rapport à d'autres.³⁶ Cela est d'autant plus crucial que les systèmes de données catégorisent et trient de plus en plus les gens, façonnant activement la façon dont différents groupes de personnes vivent le monde³⁷

³⁵ Dare Kolawole, Oluwatoyin. "Is local knowledge peripheral? The future of Indigenous knowledge in research and development." *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples* 18, no. 1 (2022): 132-140.

³⁶ D'ignazio, Catherine, and Lauren F. Klein. *Data feminism*. MIT press, 2023.

³⁷ Birhane, Abeba. "Automating ambiguity: Challenges and pitfalls of artificial intelligence." *arXiv preprint arXiv:2206.04179* (2022)

La connaissance des données: Les connaissances et la compréhension qu'ont les citoyens d'une question donnée peuvent favoriser ou limiter leur capacité à s'engager de manière critique. C'est le cas de l'écosystème des données, où une grande partie des citoyens et des décideurs politiques des quatre pays étudiés ne sont pas en mesure de s'engager de manière significative dans cet espace. Par conséquent, ils ne sont pas non plus en mesure de le façonner de manière bénéfique. Cela montre donc que la maîtrise des données est un élément fondamental pour créer des écosystèmes de données exempts de préjugés sexistes.

La situation et le savoir spécifique des femmes: Ce pilier appelle à l'appréciation des connaissances qui reflètent les perspectives particulières de leurs détenteurs en fonction de leurs expériences vécues et de leurs corps. Il prend donc en compte les circonstances qui informent ces perspectives en s'éloignant des approches positivistes de la production de connaissances qui sont généralement le résultat de notions telles que la logique et ne sont pas basées sur le contexte de l'auteur de la connaissance. Ici, l'afro-féminisme nous aide à nous éloigner de la conceptualisation occidentale d'un sujet comme un connaisseur dépouillé et décontextualisé. La connaissance ancrée dans la réalité rappelle que toute connaissance est située et que, si elle ne l'est pas, elle ne tient pas compte du contexte et est donc sujette à de mauvaises interprétations. .

Décolonialité: Le féminisme des données nous rappelle que la connaissance la plus complète provient de la synthèse de multiples perspectives, la priorité étant donnée aux modes de connaissance locaux, indigènes et expérimentaux.³⁸ Ce pilier appelle à l'appréciation de différentes formes de données, ce qui engendre la revendication de l'humanité des femmes, la reconstruction de leur intégrité corporelle et la réaffirmation de leur autodétermination, ainsi que la décentration des modes de connaissance occidentaux.³⁹ En outre, ce pilier parle également de pratiques de connaissance qui intègrent la possibilité de faillibilité, d'autocorrection et d'amélioration.⁴⁰

Pluralité juridique: Ce pilier plaide pour l'adoption, la reconnaissance et la légitimation de cadres juridiques fondés sur l'intersectionnalité et son langage nuancé. Ici, les systèmes alternatifs de justice conçus par les wananchi, collectivement appelés "justice communautaire", sont envisagés pour contribuer à la conception de mécanismes de réparation en cas de préjudice causé par les systèmes de données. Ceci est d'autant plus important que l'écosystème de la gouvernance des données est en constante évolution. Toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, le secteur privé et les OSC, mais surtout le public qui est le plus touché par ces changements, doivent se concentrer sur leur protection dans l'écosystème des données et le faire rapidement et efficacement. En outre, l'accès historiquement faible des femmes aux services juridiques peut être atténué par ces activités non étatiques car elles sont envisagées comme étant plus accessibles, familières, bon marché, rapides, réparatrices, pertinentes et flexibles.⁴¹

La création d'un mouvement féministe: La gouvernance des données de genre ne peut être aussi fructueuse que les acteurs qui mènent la réflexion et l'action. Ces acteurs sont principalement des féministes. La création de mouvements vise à façonner les politiques qui régissent l'internet et les sociétés de données en se connectant par la résistance aux normes patriarcales et en exigeant la responsabilité⁴² dans l'espace de gouvernance des données. La recherche féministe est également essentielle à la construction de mouvements féministes, car elle est conçue pour informer et soutenir le travail des mouvements féministes en mettant en lumière les structures et les dynamiques qui contribuent à l'oppression et à la subordination des femmes. Ce pilier souligne la nécessité de créer un espace pour les organisations ou mouvements féministes, d'investir dans ceux-ci et de les écouter, car ils ont mené et continuent de mener le mouvement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.⁴³ Il reste encore beaucoup à faire pour les organisations et mouvements féministes, en particulier parce qu'ils sont en retard en matière de données et de capacités technologiques.

38 D'ignazio and Klein, 2023.

39 Tamale, 2020.

40 Mohanty, Manoranjan. "On the concept of 'empowerment'." *Economic and Political Weekly* (1995): 1434-1436.

41 Kane, Minneh, Joseph Oloka-Onyango, and Abdul Tejan-Cole. "Reassessing customary law systems as a vehicle for providing equitable access to justice for the poor." In *Arusha Conference, "New Frontiers of Social Policy"*—December, pp. 12-15. 2005.

42 (n.d.). *Projects - My Data Rights*. Retrieved January 21, 2024, from <https://mydatarights.africa/projects/>

43 Mama, Amina. "What does it mean to do feminist research in African contexts?." *Feminist Review* 98, no. 1_suppl (2011): e4-e20.

Du principe à la pratique

Dans cette dernière section, nous présentons les résultats souhaités des propositions faites dans les sous-sections précédentes concernant l'intersection de la production de données sur le genre dans la gouvernance des données guidée par les principes afro-féministes.

Premièrement, les systèmes de gouvernance des données qui en résultent devraient être de nature plus intersectionnelle, avec une idéation autour des positions politiques tenant compte de la façon dont l'égalité des sexes est conçue, pour qui les politiques sont conçues et qui n'est pas inclus dans les considérations stratégiques et autres. L'objectif ici sera de protéger les droits civils et les libertés de tous, de bénéficier de l'égalité des chances en termes d'accès aux ressources critiques ou aux services et avantages, ainsi que de l'attribution des sanctions. La reconnaissance de l'expertise en matière de genre, en particulier dans le domaine de la gouvernance démocratique, mais aussi dans les espaces privés, est un résultat très souhaitable. Il garantira une meilleure validation du travail effectué par les bureaucrates et les technocrates ayant des programmes féministes, ainsi que par les mouvements et les acteurs féministes qui militent pour des écosystèmes de données exempts de préjugés sexistes.

Un autre résultat souhaité est une conduite responsable des entreprises, guidée par une diligence raisonnable fondée sur les risques concernant l'impact des systèmes de données sur les sujets et les communautés, en identifiant et en atténuant l'impact réel ou potentiel et en garantissant une meilleure protection des groupes à risque. Cela garantit une protection proactive et continue des personnes concernées. Dans le même ordre d'idées, un autre résultat souhaité est la démonstration de la contribution positive des acteurs de l'écosystème des données qui détiennent actuellement un pouvoir sur les personnes concernées, notamment les gouvernements, les multinationales de la technologie et les opérateurs de télécommunications opérant en Afrique. Cette contribution de ces acteurs peut prendre la forme d'investissements qui comblent les lacunes des communautés en matière de données, qu'il s'agisse de la création d'emplois, du développement des connaissances et des compétences ou de la fourniture de produits ou de services qui améliorent le niveau de vie des communautés. Les activités d'entreprise et de lobbying qui donnent la priorité aux préoccupations des groupes marginalisés en matière de justice sociale sont également essentielles.

Il est également souhaitable de créer et d'organiser un dialogue social plus dynamique et significatif, en particulier avec l'état actuel des données et de l'infrastructure numérique. Souvent, une minorité puissante détient et contrôle presque totalement les actifs de données d'un sujet. La création d'un espace pour ces négociations et échanges entre les détenteurs de données et les personnes concernées révolutionnerait la façon dont l'écosystème de données est mis en place et, par conséquent, répartirait plus équitablement le pouvoir qu'il détient pour tous les acteurs.

Il est également nécessaire de s'entendre sur une terminologie commune tout en parlant des différents éléments de l'écosystème de données, en particulier pour les pays africains, qui ont largement adapté la langue occidentale. L'idée est qu'un langage commun sur ces questions guiderait mieux notre compréhension de celles-ci, ce qui faciliterait la construction d'une conscience collective autour de la résolution des injustices dans les écosystèmes de données. Cela peut nécessiter l'utilisation de termes et de concepts autochtones pour compléter ceux que l'Occident vous impose.

Enfin, il est important de concevoir des espaces pour une participation significative. Ces espaces peuvent être bilatéraux ou multi-intervenants, selon le contexte. C'est un autre résultat très souhaitable pour la gouvernance des données afro-féministes. Le rôle que jouent tous les acteurs de l'écosystème des données, qu'il s'agisse du public, du gouvernement, des OSC ou du secteur privé, souligne la nécessité de faire converger tous les points de vue. Cela peut corriger les déséquilibres de pouvoir existants qui aliènent certains et favorisent de manière disproportionnée d'autres. Pour remédier à ces déséquilibres de pouvoir, il devient donc nécessaire de travailler activement à l'intégration des voix pour trouver la voie la plus équitable.

Bibliographie

African Centre for Gender and Social Development (ACGSD). Recent trends in national mechanisms for gender equality in Africa, 2012.

<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23268/Bib-35528.pdf?sequence=1>.

African Feminist Forum. (2006). Charter of feminist principles for African feminists. In African Feminist Forum Working Group.

https://awdf.org/wp-content/uploads/2016/12/AFF-Feminist-Charter-Digital-AcA_A_-English.pdf

Africa Programme on Gender Statistics. Africa Programme on Gender Statistics 2022-2026 Strategic Plan, 2022.

Amnesty International. "International Women's Day: dramatic deterioration in respect for women's rights and gender equality must be decisively reversed." (2022).

Birhane, Abeba. "Automating ambiguity: Challenges and pitfalls of artificial intelligence." arXiv preprint arXiv:2206.04179 (2022).

Boyd, Danah, and Kate Crawford. "Critical questions for big data: Provocations for a cultural, technological, and scholarly phenomenon." *Information, communication & society* 15, no. 5 (2012): 662-679.

Calzati, Stefano. "'Data sovereignty' or 'Data colonialism'? Exploring the Chinese involvement in Africa's ICTs: a document review on Kenya." *Journal of Contemporary African Studies* 40, no. 2 (2022): 270-285.

Collins, P. H. (2006). *Patricia hill collins: Intersecting oppressions*. Political Science.

Couldry, Nick, and Ulises A. Mejias. "Data colonialism: Rethinking big data's relation to the contemporary subject." *Television & New Media* 20, no. 4 (2019): 336-349.

Crenshaw, K. (2013). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. In *Feminist legal theories* (pp. 23-51). Routledge.

Dare Kolawole, Oluwatoyin. "Is local knowledge peripheral? The future of Indigenous knowledge in research and development." *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples* 18, no. 1 (2022): 132-140.

Data2X | Partnering for Better Gender DataData2X. Retrieved January 17, 2024, from <https://data2x.org/>

D'ignazio, Catherine, and Lauren F. Klein. *Data feminism*. MIT press, 2023.

"Gender and Health," World Health Organization, accessed January 20, 2024, https://www.who.int/health-topics/gender#tab=tab_1.

Gil Appel, Juliana Neelbauer, and David A. Schweidel, "Generative AI Has an Intellectual Property Problem," *Harvard Business Review*, April 11, 2023, <https://hbr.org/2023/04/generative-ai-has-an-intellectual-property-problem>.

Hawke, Angela. "Back to Normal' Is Not Enough: The 2022 SDG Gender Index." *2022 SDG Gender Index*. Accessed January 20, 2024.

https://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2022/03/SDG-index_report_FINAL_EN.pdf.

Iyer, Neema. "Uganda: Are Digital IDs a Tool for Inclusion or Exclusion?" *Research ICT Africa*, 2021. <https://researchictafrica.net/2021/06/23/uganda-are-digital-ids-a-tool-for-inclusion-or-exclusion/>

Kane, Minneh, Joseph Oloka-Onyango, and Abdul Tejan-Cole. "Reassessing customary law systems as a vehicle for providing equitable access to justice for the poor." In *Arusha Conference, "New Frontiers of Social Policy"*—December, pp. 12-15. 2005.

Mama, Amina. "African feminist thought." In *Oxford Research Encyclopedia of African History*. 2019.

Mama, Amina. "What does it mean to do feminist research in African contexts?." *Feminist Review* 98, no. 1_suppl (2011): e4-e20.

Mohanty, Manoranjan. "On the concept of 'empowerment'." *Economic and Political Weekly* (1995): 1434-1436.

Musambi, Evelyne, and Cara Anna. "Facebook Content Moderators in Kenya Call the Work 'torture.' Their Lawsuit May Ripple Worldwide." *AP News*, June 29, 2023.
<https://apnews.com/article/kenya-facebook-content-moderation-lawsuit-8215445b191fce9df4ebe35183d8b322>.

Navarro, V. (2007). Neoliberalism as a class ideology; or, the political causes of the growth of inequalities. *International Journal of Health Services*, 37(1), 47-62.

(n.d.). Decolonization and Afro-Feminism - Aliadas em movimento. Retrieved January 21, 2024, from <https://aliadasemmovimento.org/site/wp-content/uploads/2021/02/Sylvia-Tamale-Decolonization-and-Afro-Feminism-1.pdf>

(n.d.). Projects - My Data Rights. Retrieved January 21, 2024, from <https://mydatarights.africa/projects/>

(n.d.). Social dialogue (GOVERNANCE) - ILO. Retrieved December 16, 2023, from <https://www.ilo.org/ifpdial/areas-of-work/social-dialogue/lang--en/index.htm>%20%20a

Pollicy. Afro Feminist Data Futures - Pollicy. 2021. From <https://pollicy.org/projects/afro-feminist-data-futures/>

Pollicy, "Principles of Afro-feminist AI Data - Pollicy," Retrieved January 19, 2024, from <https://pollicy.org/resource/principles-of-afro-feminist-ai-data/>

Pollicy. "State of Data Governance in Africa." Medium, August 9, 2023.
<https://pollicy.medium.com/state-of-data-governance-in-africa-ad00c75053f6>.

Ryan, Gemma. "Introduction to positivism, interpretivism and critical theory." *Nurse researcher* 25, no. 4 (2018): 41-49.

Sawyer, Marian, Lee Ann Banaszak, T. R. U. E. Jacqui, and Johanna Kantola. "Introduction to the Handbook of Feminist Governance." In *Handbook of Feminist Governance*, pp. 1-13. Edward Elgar Publishing, 2023.

Stobierski, Tim. "5 Key Elements of a Data Ecosystem." *Business Insights Blog*, March 2, 2021.
<https://online.hbs.edu/blog/post/data-ecosystem>.

Tamale, S. (2006). African Feminism: How should we change?. *Development*, 49(1), 38-41.

Tamale, S. (2020). Decolonization and Afro-feminism. *Journal of Contemporary African Studies*.

Van Belle, Jean-Paul, Canisius Nzayisenga, Olusegun Akanbi, Solomon Selassie, and Kenneth Mdadila. "Africa data revolution report 2016: highlighting developments in African data ecosystems." (2016).

Wainaina, Binyavanga. "How to write about Africa." (2005): 4.

Women, U. N. "Progress on the sustainable development goals: The gender snapshot 2022." (2022)

Zuboff, Shoshana. "Surveillance capitalism and the challenge of collective action." In *New labour forum*, vol. 28, no. 1, pp. 10-29. Sage CA: Los Angeles, CA: SAGE Publications, 2019.

(2021, September 14). Afro Feminist Data Futures - Pollicy. Retrieved December 15, 2023, from <https://pollicy.org/projects/afro-feminist-data-futures/>